

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 9 septembre 2010  
à la Salle de spectacles**

**1ère séance 2010-2011**



## Séance du jeudi 9 septembre 2010, 20 heures 15

### Présidence de M. Daniel Rohrbach, Président

**Le Président** salue les membres du Conseil, Mme la syndique, Mmes et MM. les conseillères et conseillers municipaux, l'huissier du Conseil, M. François Tabanyi, les représentants de la presse, le public sur la galerie et les téléspectateurs qui suivent le Conseil sur le canal TvT meteo.

Conformément à l'art. 66 du règlement du Conseil, la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 60 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 14 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Ahmeti Jakup	Joliat Herrera Rosana
Barraud Pascal	Keita Mady
Desarzens Laurent	Krier Irina
Desboeufs Hubert	Mermoud Sylvia
Dinc Hasan	Mettraux Paul
Hemma Devries Ali	Montalbano Laura
Joerchel Anhorn Bastienne	Romano Giorno Gerarda

Absents: Mme et MM. Michel Brun, Rose-Marie Matti et Raymond Gauthier

3 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président** déclare la séance ouverte.

### **1. Adoption de l'ordre du jour.**

Après s'être assuré que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, le Président annonce que les développements de la motion et des postulats déposés le 24 juin, soit:

- le postulat de Mmes Kocher et Sartoretti, intitulé: "**Pour la création de ruchers urbain à Renens.**"
- le postulat de M. Ali Korkmaz, intitulé : "**Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux**"
- la motion de M. Ali Korkmaz, intitulée : "**Création des nouveaux Jardins familiaux**"

seront traités en priorité sous le point 16 de l'ordre du jour.

Dépôt de postulats, motions et interpellations annoncés au point 16 :

- Interpellation de Mme Victoria Ravaioli sur les parcs à vélos dans les écoles.
- Interpellation de M. Olivier Barraud sur la sécurité publique à la fin de l'été 2010.
- Question de M. Didier Divorne sur le projet modification de la loi sur les impôts directs cantonaux

- Interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz sur le coût pour Renens de la modification de la LACI

La commission qui traitait du postulat Golaz n'est pas en mesure de rapporter aujourd'hui. Il sera donc traité au prochain Conseil.

**Le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2010.
- 3 Démissions, assermentations.
- 4 Nomination d'un scrutateur suppléant.
- 5 Election d'un délégué à l'assemblée régionale de l'ORPC (organisation régionale de la protection civile).
- 6 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes (CARIC, CUAT, Finances, pétitions notamment).
- 7 Communications de la Présidence.
- 8 Communications de la Municipalité:
  - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel et consorts relative à un aménagement plus convivial des préaux scolaires.
- 9 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 10 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 11 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 12 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 13 **Rapport** de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Bastienne Joerchel intitulé "Une journée hebdomadaire sans viande ni poisson".  
Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteuse.
- 14 **Rapport** de la commission chargée d'étudier le renvoi du postulat de M. Eric Aeschlimann, intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien."  
Mme Irina Krier, présidente-rapporteuse.
- 15 **Préavis N° 90** - Immeuble communal rue de Lausanne 25 - Réaménagement des locaux du Service de la Sécurité sociale et rénovations diverses  
M. Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.
- 16 Motions, postulats, interpellations.
- 17 Propositions individuelles et divers.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2010.

Le **Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La discussion n'est pas utilisée. Le procès-verbal est adopté.

Le Président remercie les secrétaires pour leur travail.

## 3. Démissions, assermentations.

Le Bureau a reçu en date du 6 juillet la lettre de démission de **M. Franco Narducci** du groupe Arc-en-Ciel. Le Président en donne lecture:

*Monsieur le Président,*

*Au seuil de la retraite, le moment est venu de penser à profiter de la vie, de la famille et des loisirs, ne pouvant tout faire, je vous fais part de ma démission du conseil communal avec effet immédiat.*

*En vous remerciant de l'attention portée à la présente, recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.*

Le Bureau a également reçu en date du 28 août la démission de **Mme Barbara Baumann**, du groupe Les Verts. Le Président en donne lecture:

*Cher Président,*

*Chères et chers collègues du Conseil Communal*

*C'est avec regret que je vous remets ma démission en tant que Conseil Communal pour raisons familiales et professionnelles.*

*J'ai beaucoup apprécié ces moments d'échanges conviviaux avec vous et je remercie la commune de Renens pour la confiance qui m'a été témoignée.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués*

Les sièges restant acquis aux groupes respectifs, le Bureau a élu **Mme Sylvia Sandoz** pour le groupe Arc-en-Ciel et **Mme Véronique Bovey Diagne** pour Les Verts.

Le président procède à l'assermentation de ces deux nouvelles conseillères conformément aux articles 6 et 8 du Règlement du Conseil.

## 4. Nomination d'un scrutateur suppléant.

M. Franco Narducci, scrutateur suppléant pour l'année 2010-2011, a démissionné du Conseil. Le groupe Arc-en-Ciel propose **M. Antoine Philippe**. Il n'y a pas d'autre candidature. M. Antoine Philippe est élu tacitement.

## 5. Election d'un délégué à l'assemblée régionale de l'ORPC (organisation régionale de la protection civile).

M. Matthias Abderhalden était un de nos neuf représentants à l'ORPC. Il a démissionné de notre Conseil en juin 2009 et n'a jamais été remplacé. Le Président a

reçu la candidature de **M. Raymond Gauthier** (Les Verts). Il n'y a pas d'autre candidature. M. Raymond Gauthier est élu tacitement.

#### 6. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes (CARIC, CUAT, Finances, pétitions notamment).

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué.

- remplacement de M. Narducci à la CARIC; le groupe Arc-en-Ciel annonce qu'il ne sera pas remplacé avant la prochaine séance;
- remplacement de Mme Barbara Baumann à la CARIC; le groupe des Verts annonce également qu'elle ne sera pas remplacée avant le prochain conseil;
- remplacement de M. Desarzens à la commission des pétitions; le groupe des Verts désigne **M. Jakup Ahmeti**;
- remplacement de M. Desarzens à la commission des finances; le groupe des Verts annonce qu'il ne sera pas remplacé tout de suite;
- remplacement de M. Desarzens à la CUAT; le groupe des Verts désigne **Mme Irina Krier**;
- M. Barraud annonce que M. Mady Keita sera remplacé par **M. Ali Ghassem** à la commission de gestion.

Il n'y a pas d'autre changement au sein des commissions permanentes.

#### 7. Communications de la Présidence.

Le Président

- A reçu copie d'une lettre de M. Desarzens adressée au directeur du Lausanne 4 Clubs SARL concernant sa dernière interpellation au Conseil communal "Le Hockey sur glace un sport pour tous" qui parlait notamment du hockey féminin. Cette lettre est à disposition des conseillers qui souhaitent la lire.
- A reçu communication d'une convocation à l'Assemblée générale Lausanne-région, jeudi 30 septembre à 19 heures au Mont-su-Lausanne. Cette convocation est adressée aux Municipalités, tout en invitant les membres des conseils communaux.
- A reçu copie d'une lettre de M. Marcel Fornallaz, adressée à la Municipalité de Renens, au sujet des finances de base et des locations d'appareil concernant le prix de l'eau potable.
- A écrit une lettre de condoléances à Mme Gisèle Martin, au nom du Bureau et du Conseil, lors du décès de sa sœur Mme Liliane Lossa.

**Le Président** ouvre la discussion sur les communications de la présidence.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, et le Président adresse au Conseil l'allocution suivante:

*Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*Il est de coutume que le nouveau président vous adresse quelques mots lors de la première séance du Conseil. Au mois de mai dernier, les membres de cette assemblée m'ont élu à la présidence de ce Conseil. Je tiens à vous remercier toutes et tous de cette confiance, et c'est avec une certaine émotion et appréhension que je me retrouve face à vous ce soir.*

*Je tiens à remercier Madame Rosana Joliat ainsi que son bureau pour leur excellent travail. La preuve, c'est que Rosana avait déjà transmis les développements des postulats et motion déposés au mois de juin...*

*Denise Schmid et Nicole Haas Torriani font partie du bureau du Conseil, je compte sur vous pour me seconder tout au long de cette année et vous félicite pour votre élection. Mes félicitations vont également à M. Thierry Brandt et Mme Nicole Divorne, premier et deuxième vice-président-e pour leur élection et leur participation aux séances de préparation du bureau. Je félicite également la scrutatrice suppléante Mme Victoria Ravaioli et le scrutateur suppléant fraîchement nommée, M. Antoine Philippe, et profite de remercier nos deux secrétaire pour leur travail et celui à faire tout au long de l'année. Je sais que je pourrai aussi compter sur notre huissier, M. François Tabanyi, merci à toi!*

*En conclusion, je souhaite que malgré les prochaines échéances électorales qui nous attendent au niveau communal, nos débats soient courtois et fructueux, mais également empreints de respect et d'authenticité. Je nous souhaite d'excellents débats.*

## **8. Communications de la Municipalité**

**Le Président** ouvre la discussion sur la Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel et consorts relative à un aménagement plus convivial des préaux scolaires.

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts) lit l'intervention de Mme Joerchel, malade: "Je vous remercie beaucoup pour la réponse que vous avez apportée à ma question. Je suis ravie que mon intervention ait déclenché une réflexion sur l'équipement des préaux et qu'une amélioration soit possible. Je suis donc satisfaite de la réponse, en particulier des perspectives de changements qui y sont précisés. Je ne vous cache pas que je suis quand même un peu déçue, car même si votre réponse est positive, vous défendez manifestement une vision très conventionnelle et étriquée, un peu trop pour nous. Par exemple, vous affirmez que les préaux ne sont pas des places de jeux. Et bien moi, j'ai envie de vous répondre, et pourquoi pas? Pourquoi ne pas avoir une vision plus ouverte du rôle des préaux dans un environnement urbain comme Renens? Pas très loin de chez nous, une grande ville, Genève, a opté de manière volontariste pour une approche plus généreuse de l'aménagement des préaux, notamment en les assimilant à des places de jeux et en donnant la possibilité aux jeunes et aux enfants d'en profiter en dehors des heures de cours. Les préaux deviennent alors des lieux de vie, de rencontre, ils animent les quartiers. J'aimerais donc demander à la Municipalité d'aller quand même jeter un œil à ce qui se fait chez nos voisins ces dernières années et peut-être y chercher quelques idées. Il n'est pas forcément nécessaire de réinventer la roue chacun de notre côté. Il existe une brochure de présentation de la politique genevoise en la matière et des personnes compétentes. J'encourage la Municipalité de prendre contact avec ces dernières."

**Mme Marianne Huguenin, Syndique**, annonce que la Municipalité n'a pas d'autres objets à annoncer. Elle souhaite bonne route au Président, tout en partageant son émotion, mais pas son appréhension.

**Le Président** ouvre la discussion sur le communiqué de la Municipalité "sous la loupe" N°1 du 14 juin au 20 août 2010.

**M. Roland Divorne (PLR)**, intervient à propos de la mise en œuvre du préavis sur le stationnement privilégié pour les résidents. Il rappelle la promesse de la Municipalité que les places de parc seraient le même nombre après les aménagements liés aux zones 30 qu'avant. Il constate que pour son quartier (ch. du Château), il y avait 20 places en haut (14 en épis et 6 le long de la route) et qu'aujourd'hui il n'y en a plus que 10. Dans le quartier de Florissant, le problème est identique. Il s'avère donc qu'un nombre de places relativement important ont disparu. Il demande s'il va falloir lancer des pétitions pour rétablir les places de parc manquantes?

**Mme Tinetta Maystre, Municipale** ne pense pas qu'il faille faire des pétitions. Durant la phase initiale de test, le service d'urbanisme est à disposition pour écouter les expériences des habitants et les gens écrivent. La Municipalité entend et dans ses réponses, elle essaie d'être le plus proche possible des préoccupations dans le cadre légal donné. En effet, la Municipalité avait communiqué que globalement, le nombre de places de parc ne changerait pas, elle pense qu'au bout de la mise en œuvre des zones 30, globalement le nombre de places de parc ne changera pas voire augmentera peut-être même un peu. Il est vrai que dans certains quartiers, les infrastructures routières étant plus étroites, il a été difficile de concilier toutes les demandes. L'objectif des zones 30 a été de faciliter la mobilité douce, la perméabilité, l'accessibilité dans les quartiers, ce qui a eu pour conséquence que certaines rues ont été mises à double sens par endroits, comme au ch. de Perrelet, ou limité à des contre-sens cyclables dans certaines rues, comme à l'av. du Château. Il s'agit de nettes améliorations dans la perméabilité des quartiers; cela a coûté quelques places de parc. L'espoir est maintenant du côté des macarons qui devraient aider à rétablir l'équilibre. Parce qu'actuellement, certaines rues, comme par ex l'av. du Château, qui est en zone blanche illimitée, font souvent l'objet de parcage à la semaine de personnes extérieures qui partent en vacances ou qui laissent leur véhicule à la journée ici. Quand on aura les macarons, ces places pourront être à la disposition des résidents.

**Le Président** ouvre la discussion sur la communication de la Municipalité concernant l'initiative populaire communale intitulée: "Pour renforcer la sécurité à Renens."

La discussion n'est pas utilisée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

## **9. Communications de la commission des finances.**

**M. Nicolas Freymond**, président la commission: "La Commission des finances s'est réunie à une reprise depuis la dernière séance du Conseil communal. Elle a tenu une séance extraordinaire le 13 juillet 2010 à la demande expresse de la Municipalité afin



de traiter un cas de dépassement de crédit dans le cadre de la mise en œuvre du préavis 88-2010 approuvé par le Conseil en juin dernier. En effet, lors de l'élaboration de ce préavis concernant l'achat de deux véhicules pour le Centre technique communal, une erreur a été commise dans l'établissement du tableau comparatif des offres pour la camionnette de gestion des déchets. Malgré les relectures et contrôles usuels, la ligne concernant le pont bâché a été oubliée et le montant demandé et accepté par le Conseil sous-évalué de quelques CHF 13 772.80 TTC. Conformément à l'art. 43 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a ainsi demandé à la commission l'autorisation d'effectuer cette dépense supplémentaire. Après s'être assurée que cette correction ne remettait pas en question le choix du véhicule, la commission a décidé à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à dépenser le montant de CHF 13 772.80. Selon le souhait de la Commission, la Municipalité s'est engagée à fournir au Conseil communal et à la commission une version corrigée du tableau récapitulatif annexé au préavis.

Aucun nouveau préavis municipal ne figurant à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil communal, la Commission des finances n'a pas tenu de séance pré-conseil ce mois-ci."

La discussion n'est pas utilisée.

**10. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).**

Pas de communication.

**11. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).**

**M. Eric Aeschlimann**, président de la commission, informe que la CUAT s'est rencontrée le 7 juillet à propos des axes forts, sur la circulation au centre et la mise en double sens du 14-Avril.

Il désire réunir la commission pour traiter du postulat de M. Pascal Golay "Encourageons les voitures électriques".

Il s'inquiète du peu de participation aux séances.

La discussion n'est pas utilisée.

**12. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.**

Pas de rapport.

**13. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Bastienne Joerchel intitulé "Une journée hebdomadaire sans viande ni poisson".**

**Mme Victoria Ravaioli**, présidente-rapporteuse, donne lecture de son rapport:

"La Commission chargée d'étudier le postulat de Bastienne Joerchel s'est réuni le lundi 14 juin 2010, dans la salle des commissions de la salle de spectacle.

Elle était composée de Mmes Bastienne Joerchel, Sylvia Mermoud, Nicole Haas Torriani, Brigitte Rohr, Simone Szenyan-Reymond et Victoria Ravaioli présidente rapporteur et M. Roland Divorner, Mme Christine Sartoretti est excusée.

Nous remercions le Municipal Jean-Pierre Rouyet pour le service Sécurité Sociale et son chef de service, Mme Jacqueline Schwab.

Pour préambule, la postulante nous résume ses motivations à promouvoir une journée hebdomadaire sans viande et sans poisson. L'initiative est venue d'un groupe de citoyens, dont une infirmière scolaire du Collège de la Planta, habitant Renens, et non d'un parti politique. Ce groupe a fait un intense travail de lobby auprès d'élus aux différents niveaux, fédéral, cantonal et communal et obtenu les diverses interpellations déposées récemment. Leur but : sensibiliser la population aux atteintes à l'environnement causés par l'agriculture intensive, en particulier par la production du fourrage ou de la viande dans les pays du Sud et importés en Suisse. La commune, en tant que collectivité publique, peut agir en transmettant un message cohérent et responsable à ses concitoyens. Le but n'est pas d'interdire ou de promulguer une loi ou règlement, mais de recommander la consommation de légumes variés et tout aussi riches en protéines et des produits de saison dans les réfectoires scolaires, les crèches et les garderies et d'encourager le secteur privé à faire de même (restaurants, cantines d'entreprises ou d'écoles, etc).

Mme Schwab, cheffe de service de Sécurité Sociale nous a fait un bref descriptif des modalités existantes concernant l'alimentation des enfants dans les lieux d'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire qui est annexé à ce rapport. On y apprend qu'AFIRO sera le fournisseur officiel et unique d'ici mars 2011 pour tous les lieux d'accueil et qu'il est affilié au label « Fourchette Verte » qui garantit déjà 1 à 2 fois des plats végétariens par semaine. AFIRO est aussi soucieux de la provenance de ses produits, régionaux si possible évidemment, bien que ça ne fasse pas partie du label « Fourchette Verte »

Mme Joerchel salue les efforts déjà réalisés. Une « officialisation » de cette pratique par une recommandation de la Municipalité donnerait toute sa légitimité à cette pratique déjà bien installée.

Mme Christine Sartoretti étant absente et excusée nous a fait parvenir son avis et une question écrite qui suit :

- Y a-t-il un/e diététicien/ne qui contrôle les menus ?

Mme Schwab nous répond que le label « Fourchette Verte » doit soumettre ses menus à la ligue de la santé et validé par une diététicienne.

Question :

- Pour les régimes religieux, intolérances et allergies alimentaires, comment est-ce géré ?

Réponse :

- Suivant le jour de présence des confessions, le fournisseur évite (le plus souvent ceci concerne le porc) et une alternative est prise mais elle rajoute que le plus difficile à gérer et le plus courant sont les intolérances et/ou allergies alimentaires qui sont très bien gérées par les fournisseurs.

Question :

- Est-ce chaque semaine le même jour sans viande ou sans poisson ?

Réponse :

- Non, c'est chaque semaine un jour différent pour que les enfants qui viennent peu de jours par semaine ne tombent pas toujours sur le même menu.

Question :

- Est-ce que le prix change pour le jour avec ou sans viande ?

Réponse :

- Non, c'est un forfait journalier qu'il y ait viande ou pas.

M. Roland Divorne soulève le bien fondé de ce postulat. Il estime que vu la pratique déjà en cours, le postulat devrait être retiré. Selon lui, il est en effet inutile de donner du travail supplémentaire à la Municipalité. Si le postulat n'est pas retiré, alors il demande au moins que le texte soit modifié et que le mot « instaurer » soit remplacé par « recommander ». Il ne comprend pas non plus la référence aux entreprises privées, sur lesquelles la Municipalité n'a pas d'influence.

Mme Joerchel ne souhaite pas retirer son postulat mais accepte de modifier son texte dans le sens demandé par M. Divorne. . Le texte est modifié comme suit :

« Le postulat demande à la Municipalité de recommander l'instauration d'une journée sans viande ni poisson ainsi que la consommation de produits de saison dans les réfectoires scolaires, les crèches et les garderies et d'encourager le secteur privé à faire de même (cantines d'entreprises ou écoles). »

Il est également décidé d'annexer le rapport de Mme Schwab au présent compte-rendu.

Cinq commissaires sont pour transmettre ce postulat à la Municipalité contre deux qui s'opposent."

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Roland Divorne** (PLR) réitère l'intervention qu'il avait faite lors de la commission, où Mme Schwab a bien décrit la circulaire concernant l'alimentation des enfants dans les lieux d'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire. Il trouve que cela va parfaitement dans le sens de la motionnaire. Il ne voit pas d'intérêt à demander ce qui existe déjà et invite à rejeter le postulat.

**M. Pascal Ruschetta** (PSR) intervient en tant que conseiller communal et comme papa d'enfant fréquentant les garderies de Renens. En tant que papa de deux enfants qui fréquentent ou ont fréquenté les garderies communales, il a pu constater que chaque semaine, il y a déjà un jour sans viande ou sans poisson depuis longtemps. De plus, il constate qu'il existe déjà une journée sans viande ou sans poisson, qu'un soin particulier est apporté à la composition des menus avec un label "fourchette

verte" et que la provenance des matières premières est dans la mesure du possible autochtone. Lors de la séance de mai, on proposait par exemple du fromage en remplacement de la viande. Le fromage venant du même animal que la viande, quel avantage?... Que penser en comparaison de la mangue citée comme dessert? La mangue qui vient par avion de lointaines contrées, et dont on ne connaît pas toujours la manière dont elle est cultivée ni les conditions sociales des ouvriers sur place, aurait un meilleur bilan écologique que nos bonnes vaches du pays!?... Il rappelle que plus de 75% de la viande consommée en Suisse est indigène et non 50% comme mentionné lors du conseil de mai.

Le groupe socialiste demande l'abandon de ce postulat ou la transformation en vœu, puisque les demandes sont déjà réalisées.

Il aurait été plus moins médiatique, mais plus simple, de faire une demande de renseignements aux personnes concernées.

M. Ruschetta affirme par expérience que la qualité de l'accueil et surtout des repas servis dans les garderies de Renens sont d'une qualité rare! Il remercie vivement toutes les personnes qui œuvrent dans cette recherche de qualité, Municipalité, Cheffe de service, Directrice et tout le personnel des crèches et garderies de Renens.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote. La majorité du Conseil refuse la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

#### **14. Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi du postulat de M. Eric Aeschlimann, intitulé "Produire du courant propre : photovoltaïque et éolien.**

En l'absence de Mme Irina Krier, présidente-rapporteuse, c'est **M. Jean-Marc Dupuis** qui se rend à la table des rapporteurs et ne donne lecture que des conclusions du rapport ci-dessous:

"La commission s'est réunie le mercredi 18 août 2010 au centre technique communal. Elle était composée de M. Jacques Studer, PSR, M. Jean-Marc Dupuis (remplaçant M. Aeschlimann) et M. Roland Divorne, PLR, Mme Marinella Bianchi-Rojo, Arc en Ciel, et Mme Irina Krier, Verts, présidente. Etaient absent-e-s Mme Victoria Ravaioli, PSR, MM. Reza Safaï et Didier Divorne, Fourmi Rouge.

La réunion a eu lieu en présence de M. Michel Perreten, Municipal et M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance, avec la participation de représentants de Romande Energie : M. Mitard, Directeur, M. Pittet, Key Accounts Manager pour les collectivités publiques, et de M. Müller, Directeur Environnement, qui nous ont fait une présentation sur les possibilités pour une commune comme Renens et les projets existants.

Premièrement, M. Dupuis a procédé à un résumé des objectifs du postulat. Il s'agit de rechercher les économies d'énergie, une utilisation plus rationnelle des ressources à disposition. Il existe bientôt des bâtiments neutres en consommation d'électricité, dont le collège du Léman est un exemple (en Juin 2010). Le solaire et l'éolien paraissent être complémentaires, et l'éolien domestique n'est pas encore soumis à réglementation. Il s'agit de s'orienter vers un idéal de « ville neutre ». Au niveau municipal, il y a certainement des projets qui peuvent se faire. Les individus résidant dans la commune peuvent aussi bénéficier d'informations.

Au cours de la présentation de Romande Energie, la commission a pu constater qu'il existe en effet des moyens techniques considérables qui peuvent être mis en œuvre dans une ville comme Renens. Le potentiel d'installations solaires est ce qui peut être le mieux exploité. Il s'agit cependant majoritairement d'initiatives de propriétaires, donc il convient d'étudier quelles incitations pourraient être mises en œuvre. En ce qui concerne les bâtiments publics, la municipalité est encouragée à poursuivre les installations telles que celles du collège du Léman. L'éolien, cependant, n'est pas encore techniquement utilisable.

L'efficacité des bâtiments est également un aspect important. Il est nécessaire de rechercher aussi des améliorations dans ce sens. Les économies d'énergies comme celles sur l'éclairage doivent aussi être recherchées.

L'utilisation du solaire thermique est également encouragée pour les bâtiments, et une certaine réglementation oblige actuellement son installation lors de certaines rénovations et de nouvelles constructions. Cette piste n'est pas à négliger.

La commission note qu'il y a des aspects de réglementation auxquels il faut penser, surtout en ce qui concerne les futurs projets éoliens qui pourraient voir le jour. Les nuisances possibles envers le voisinage (lumière et bruit) devraient être anticipées.

La commission remarque que s'il est fait mention du fonds pour le développement durable pour le financement, il est également nécessaire de s'inscrire dans une vision à plus long terme, et l'aménagement de provisions dans le budget pour la mise en œuvre des futurs projets.

De plus, la commission estime que l'aspect éducatif en matière d'économies d'énergies est important, et que la formation des élèves ne devrait pas être négligée dans le cadre des efforts énergétiques de la commune.

Après discussions, la commission décide à l'unanimité des membres présents le renvoi de ce postulat à la Municipalité, et demande la prise en compte des divers points apparus lors des débats.

Conclusions : La commission demande au conseil communal de transmettre le postulat à la municipalité, demandant à celle-ci :

- D'intensifier sa production d'électricité solaire
- D'étudier la mise en œuvre d'éoliennes domestiques (inférieures à 3 mètres d'envergure)
- De dresser un inventaire des lieux en collaboration avec le secteur privé où les dispositifs précités pourraient prendre place

Et également :

- D'étudier les économies d'énergies pouvant être réalisées dans les bâtiments de la commune
- D'étudier l'utilisation d'énergie solaire thermique
- D'étudier les éventuels besoins de législation en matière de nuisances pouvant être causées par les installations futures."

La discussion n'est pas utilisée. Le Conseil vote, à l'unanimité, la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**15. Préavis N° 90 - Immeuble communal rue de Lausanne 25 - Réaménagement des locaux du Service de la Sécurité sociale et rénovations diverses**

**M. Gian-Luca Ferrini**, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"Commissaires présents: Didier Divorne, Nicole Haas-Torriani, Irina Krier, Marinella Bianchi-Rojo, Claudine Hottiger, Jean-Marc Dupuis et Gian-Luca Ferrini, président-rapporteur.

Représentants de la Municipalité: Marianne Huguenin, Jean-Pierre Rouyet, Tinetta Maystre, Jean-François Clément, Jacqueline Schwaab, et David Hofstetter.

Suite au déménagement d'un certain nombre d'occupants de l'immeuble, un réaménagement de ce dernier est rendu possible. Les représentants de la Municipalité exposent aux membres de la Commission les grandes lignes du projet soumis au Conseil communal.

Ce projet s'inscrit dans une série de travaux de requalification des bâtiments communaux, réfléchis par la commission constituée dans ce but est dénommée «groupe locaux».

Le but des travaux étant de rendre le guichet d'accueil plus ouvert en direction du public. Ce dernier n'aura désormais qu'à franchir quelques marches pour prendre contact avec la réception, contrairement à la situation actuelle où l'accueil se situe dans les étages. De plus, cette nouvelle configuration permettra de rendre les entretiens plus discrets envers l'ensemble du public présent à la réception par un système de portes battantes ou de fermeture manuelle. Le projet prévoit également la réorganisation du personnel présent à la réception afin d'en améliorer les prestations.

A ce sujet, un commissaire juge que les locaux destinés au service de culture, jeunesse et sports seraient plus adaptés pour permettre une réelle ouverture sur la rue de la réception.

Afin d'augmenter les synergies entre les différents acteurs du système social, le pôle de l'intégration sera rapatrié dans les locaux de sécurité sociale. Les surfaces ainsi libérées seront en principe louées à des associations dont notamment «Français en Jeu».

L'aménagement d'une nouvelle salle de conférence permettra de rendre cette dernière accessible en dehors des heures d'ouverture du service. Cette dernière pourra donc être mise à disposition des associations désireuses de louer les locaux pour certaines heures.

L'un des problèmes majeurs rencontré dans la phase d'étude du projet réside dans la mise en conformité de l'immeuble aux exigences liées au respect des normes destinées aux personnes handicapées. A cet effet, la cage d'ascenseur devra subir d'importants travaux d'aménagement. L'option de la construction d'une cage extérieure c'est avéré autant onéreuse que la version intérieure et pas plus efficace.

L'ensemble des travaux seront planifiés et réalisés de manière à permettre le maintien des locaux en exploitation durant toute la durée des travaux.

L'isolation du bâtiment répondra aux exigences légales de la loi sur l'énergie. La pose de panneaux solaire est écartée à cause de la configuration de la toiture peu propice à leur installation.

Le bâtiment ne sera pas équipé d'un local d'archivage malgré le problème récurrent en la matière pour l'ensemble de l'administration communale. Un projet prévoit la création de locaux supplémentaires à moyen et long terme.

Le réseau informatique sera adapté pour l'accueil des postes supplémentaires. Le projet ne prévoit pas un aménagement particulier pour le réseau Arasol. Un commissaire émet toutefois des doutes quant à l'efficacité des installations informatiques jugées vétustes malgré que le projet ait été validé par le service informatique.

En réponse à la réponse de la Commission des finances, le préavis présenté représente l'ensemble des travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment, et aucune étape supplémentaire n'est planifiée.

L'extension éventuelle du bâtiment par un changement d'affectation du garage a été abandonnée ainsi que l'achat de la maison mitoyenne.

Dans une optique de rénovation globale, l'ensemble de l'immeuble pourrait subir des rénovations profondes. Cependant, le choix de la Municipalité est de proposer au Conseil communal un projet raisonnable du point de vue de l'investissement financier.

La différence entre le montant chiffré dans le préavis et celui indiqué au plan des investissements est causée par l'imprécision des estimations faites en interne lors de l'élaboration du plan d'investissements. Cette imprécision s'explique par la difficulté de chiffrer un projet dont le cahier des charges n'est pas encore défini. Etant donné le montant du préavis présenté, le plan des investissements sera réactualisé afin de tenir compte de cette dépense.

Contrairement à la conviction d'un commissaire, le projet n'a pas subi de modification de priorité par rapport à l'ordre établi.

Le choix des entreprises mandatées pour l'exécution des travaux n'a pas encore été établi à ce jour. L'attribution des mandats s'effectuera conformément à la loi sur les marchés publics.

La commission juge que le projet est un progrès dont l'optique d'un regroupement des services et de la mise en place d'un guichet unique pour le service de sécurité sociale et recommande à l'unanimité au Conseil communal d'adopter le préavis n°90-2010. "

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Jean-Marc Dupuis** (PLR) insiste sur la problématique solaire, évacuée en quelques secondes lors de la commission. Comme le révèle un des critères d'évaluation de Renens, cité de l'énergie, le point faible réside dans les bâtiments communaux. Il croit qu'une étude plus sérieuse était méritée quant à la mise en œuvre de panneaux solaires. Il propose donc l'amendement suivant:

1. *Le conseil communal demande à la municipalité de faire une étude ad-hoc et au plus vite, pour la pose de panneaux solaires sur le toit de l'immeuble, rue de Lausanne 25. Le crédit d'étude sera financé par le préavis N° 1 du 21 août 2006.*

2. *Au cas où la faisabilité se confirme, la municipalité présentera au conseil un préavis complémentaire au préavis 90-2010, d'ici au 31 décembre 2010.*

**M. Gian-Luca Ferrini:** "Cette problématique de l'énergie intéresse tout le monde. Si vous proposez des panneaux solaires, il faut préciser si vous parlez de panneaux solaires thermiques, pour la production d'eau chaude, ou de panneaux solaires photovoltaïques, pour la production d'électricité. Le panneau photovoltaïque a un bilan écologique encore énormément discutable, vu le nombre d'éléments qu'il faut pour le produire, et sans l'élimination. S'il s'agit de panneaux solaires thermiques, pour la production d'eau chaude sanitaire, le besoin d'eau chaude existe, mais n'est pas grand dans des locaux administratifs."

**M. Thierry Brandt** (Les Verts) soutient la réflexion de M. Dupuis et appuie l'amendement.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale** regrette que l'amendement n'ait pas été posé plus tôt, l'étude aurait peut-être pu être faite pendant l'été. Elle précise, à propos des documents cités de "cité de l'énergie", qu'on ne peut pas dire que les bâtiments communaux sont plus mauvais que les autres. Il a seulement été relevé que la commune possédait certains bâtiments pas bons en termes énergétiques. Cela provient du fait que les bâtiments que la commune achète en vue d'avoir un pied dans un plan de quartier sont souvent vieux. Ce bâtiment sera bon; la rénovation sera efficace, la nouvelle technologie de chauffage permettant une baisse de 20% de la consommation, l'isolation de la dalle sous combles y contribuera aussi. C'est pourquoi la Municipalité avait fait une étude rapide concernant les panneaux solaires. Vu la configuration du toit, cela ne paraissait pas idéal. Sans pouvoir en référer à ses collègues de la Municipalité, elle propose qu'on fasse l'étude, à priori il s'agirait plutôt de panneaux thermiques, car il y a quand même deux appartements. Il faut avancer dans ces travaux; le chauffage étant vétuste, il pourrait tomber en panne. Ces travaux doivent être faits avant l'hiver.

"Si vous souhaitez nous le transmettre, c'est une façon aussi d'expliquer là où c'est possible et là où cela l'est moins. Nous vous proposons d'adopter ce préavis pour pouvoir mettre ce bâtiment aux normes."

**Le Président** se demande s'il s'agit bien d'un amendement, et propose que M. Dupuis dépose cela comme un postulat.

**M. Jean-Marc Dupuis** n'est pas spécialiste du formel. Mme Maystre a bien compris le sens de l'amendement. L'amendement demande un crédit supplémentaire, si le résultat de l'étude est bon. Il souhaite que le préavis soit adopté, car pour tout le reste il est bon.

**M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal,** pense que le Conseil peut accepter l'amendement et le préavis, qui permet le commencement des travaux.

**M. Olivier Barraud** (PSR): peut-on voter un amendement qui prévoit une dépense supplémentaire non chiffrée? Ne serait-ce pas plutôt l'objet d'un vœu, ou d'une motion?

**Mme Marianne Huguenin, Syndique :** Soit vous transformez en un vœu, que nous prenons et étudierons, soit vous faites un amendement, il s'agirait d'un troisième point dans les conclusions "DEMANDE ...". Ce sera traité selon le règlement du



conseil, avec un préavis complémentaire ou avec une autorisation de la commission des finances, suivant le montant concerné.

**M. Jean-Marc Dupuis** ne voit pas le problème de forme à cet amendement. Encore une fois, il ne tient pas à la forme, mais au fond.

**Le Président** met aux voix l'amendement de M. Dupuis, qui est accepté.

**M. Gian-Luca Ferrini** lit les conclusions **amendées**

### *Le Conseil communal de Renens*

Vu le préavis N° 90-2010 de la Municipalité du 10 mai 2010, **amendé**,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement et de rénovation des locaux du Service de la sécurité sociale.

**ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 1'650'000.-- TTC.

Ces dépenses seront financées par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couvertes ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 1'565'000.-- TTC, sous le compte N° 3400.5030.207 "Lausanne 25 - Agrandissement et modernisation".

D'autre part, pour le montant de Fr. 85'000.-- TTC, sous le compte N° 3400.5060.327 "Lausanne 25 - Mobilier".

Ces dépenses seront amorties en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

**DEMANDE** à la Municipalité de faire une étude ad-hoc et au plus vite, pour la pose de panneaux solaires sur le toit de l'immeuble, rue de Lausanne 25.

**Le crédit d'étude sera financé par le préavis N° 1 du 26 août 2006.**

**Au cas où la faisabilité se confirme, la Municipalité présentera au Conseil un préavis complémentaire au préavis 90-2010, d'ici au 31 décembre 2010.**

Les conclusions amendées sont adoptées à l'unanimité.

**M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal**, remercie le Conseil. Les rénovations seront un plus important pour l'accueil des usagers et pour les conditions de travail du service.

## 16. Motions, postulats, interpellations.

- Développement de la motion de **M. Ali Korkmaz (PSR) : "Création des nouveaux jardins familiaux."**

**M. Ali Korkmaz (PSR)** annonce qu'il transforme sa motion en postulat et le développe: "Soixante jardins ont été créés l'année passée, mais ceux-ci remplaçaient ceux qui avaient été supprimés. Le manque de jardins reste d'actualité puisque une liste d'attente de plus de 150 personnes existe toujours.

Je propose donc à la Municipalité d'étudier la création d'une soixantaine de jardins en plus, qui seront, à n'en pas douter, rapidement loués.

Les besoins sont réels et ces jardins sont nécessaires à la communauté rennaise.

Quelques endroits seront favorables à leurs aménagements tels qu'il y a, à proximité de la patinoire de Malley, sur l'un ou l'autre terrain le long de la Mèbre etc. Merci de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité."

**Le Président** ouvre la discussion sur ce postulat.

**M. Michel Perreten, Municipal**, remercie M. Korkmaz pour son postulat.

**Le Conseil** vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport, à l'unanimité moins trois abstentions.

- Développement du postulat de **M. Ali Korkmaz (PSR) : "Développement des alentours du terrain de football de Verdeaux."**

**M. Ali Korkmaz (PSR) :** "Je propose de poser des tables de pique-nique, sous et entre les arbres situés directement au nord du terrain de football de Verdeaux.

Des bancs existent déjà mais sont peu pratiques pour le pique-nique. Réaménager un peu mieux la place de jeux qui est mal entretenue et mal aménagée: les jeux sont trop loin les uns des autres et également peu adaptés aux plus petits, etc.

Je propose également de rénover le petit local du terrain de Verdeaux pour le rendre plus accueillant et plus pratique à l'utilisation. "

**Le Président** ouvre la discussion sur ce postulat.

**M. Michel Perreten, Municipal**, remercie M. Korkmaz pour son postulat. L'implantation des tables, ce n'est pas difficile. Aménager la place de jeux, c'est prévu au plan d'investissements 2012. Pour ce qui est du petit local, une offre est en route pour savoir le coût de la peinture et décider si on la fait faire à l'extérieur ou si c'est la voirie qui le fait, car ce n'est pas au budget. Si une commission est nommée, il sortira peut-être d'autres idées.

**Le Conseil** vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport, à une nette majorité.

- Développement du postulat commun de **Mmes Nathalie Kocher (Les Verts) et Christine Sartoretti (Arc en Ciel) "Pour la création de ruchers urbains."**

"Les postulantes demandent à la Municipalité de Renens une étude et un rapport de faisabilité pour la création de ruchers urbains à Renens.

En effet, depuis de nombreuses années, en Suisse comme en Europe, les abeilles sont malades et meurent en grand nombre, ce phénomène inquiète les autorités fédérales, car leur disparition aura des conséquences directes sur la chaîne alimentaire.

La pollinisation par les abeilles est nécessaire à la production du tiers de notre culture vivrière environ. En fait, le nombre d'abeilles qui butinent une plante influence le nombre, la taille et l'uniformité des fruits qu'elle produit. Certaines cultures dépendent énormément des abeilles.

Et pourquoi des ruchers en ville alors que c'est un environnement pollué destiné aux humains, eh bien aussi étonnant soit-il, le milieu urbain accueille une extraordinaire diversité de faune et de flore. Cela serait même un havre de paix pour les abeilles qui, à la campagne, tombent comme des mouches à cause des engrais, des pesticides, des insecticides et autres produits chimiques.

Ces ruchers urbains seraient une formidable opportunité pédagogique et ludique à faire découvrir aux enfants, mais aussi à toute personne intéressée au monde des abeilles et de les sensibiliser à leur conservation.

La gestion de ces ruchers pourrait être confiée à une association chapeautée par la Municipalité qui pourrait s'autofinancer avec la vente des produits dérivés, tout en bénéficiant du support technique de la commune de Renens, comme par exemple le sont les jardins familiaux."

**Le Président** ouvre la discussion sur ce postulat.

**M. Michel Perreten, Municipal**, remercie Mmes Kocher et Sartoretti pour leur postulat. La Municipalité tente de créer des couloirs verts en ville, pour favoriser la faune et la flore. Pourquoi ne pas trouver un ou deux apiculteurs professionnels ou amateurs?

**Le Conseil** vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport, à l'unanimité moins une abstention.

- Interpellation de Mme Victoria Ravaioli

**Mme Victoria Ravaioli (PSR)**: "Je fais une interpellation au lieu d'une motion pour éviter un travail peut-être inutile à la Municipalité. Donc, si elle pouvait y répondre dans un délai raisonnable..."

Suite au passage de notre ville à 30 km/h, nos rues sont enfin moins dangereuses pour se déplacer en vélo ou en trottinette, comme le soulignait Mme Tinetta Maystre dans le 24 heures de mardi. De ce fait, nos enfants, écoliers primaires, pourraient se rendre à l'école en vélo ou en trottinette. Ce qui leur permettrait aussi de rejoindre le futur APEMS nord sans forcément devoir changer d'école. Mais nos écoles sont-elles équipées de parcs à vélos et barres pour trottinettes? Le cas échéant, la Municipalité veut-elle remédier à ce manque, ce qui irait dans le sens d'une mobilité douce dès le plus jeune âge?"

**Mme Tinetta Maystre, Municipale**, propose de répondre par écrit, réponse qui sera certainement positive.

- Interpellation de M. Olivier Barraud

**M. Olivier Barraud** (PSR) "L'été 2010 a été le premier été où l'interdiction de fumer a pris ses effets dans les restaurants. On a eu le Mondial de football et passablement d'événements. Même s'il n'est pas encore terminé (nous ne sommes pas encore au 21 septembre), je souhaite savoir comment s'est passée la sécurité publique durant cet été 2010 à Renens. A cet effet, je pose trois questions à la Municipalité:

1. Avons-nous connu des problèmes de sécurité publique durant cet été?  
Si oui, quelle est la nature des infractions?
2. Est-il possible d'avoir une comparaison avec les dernières années ainsi qu'avec des villes de taille comparable?
3. Est-il possible d'avoir une information régulière de la sécurité publique sur le territoire communal?  
Ce thème intéresse beaucoup de gens et d'avoir des informations factuelles qui nous viennent de notre police et du dicastère concerné serait très apprécié."

**M. Olivier Golaz, Municipal**, promet une réponse à ces questions intéressantes, si possible au prochain conseil.

- Question de M. Didier Divorner

**M. Didier Divorner** (Fourmi rouge) : " Le Conseil d'Etat vaudois a adopté le 16 août 2010 un exposé des motifs et un projet de loi visant à modifier la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux. Cette modification de loi vise à abaisser le taux d'impôt sur le capital des sociétés imposées au régime ordinaire.

Les pertes de recettes cantonales sont estimées à 8 millions de francs, avec une marge d'incertitude d'au moins 30%. De ce fait, le canton imagine perdre 2 millions de plus, ce qui fait que le montant qui manquera est estimé, selon le chiffre 2.3.3 de ce document, à environ 10 millions de francs.

Cette politique volontariste des caisses vides, cette détermination psychorigide d'assécher les entrées financières du canton en privilégiant le Capital, n'est pas nouvelle en soi. Elle s'inscrit dans la logique d'un Conseil d'Etat et d'une députation à majorités de droite, pour qui l'Etat (avec un "E" majuscule, donc qu'il soit cantonal ou communal) doit se voir privé de revenus ou de bénéfices (qui sont à privatiser, comme il se doit), mais qui en même temps doit prendre à sa charge les plus démunis et les pertes de toute sorte. La votation qui aura lieu à la fin septembre en est un exemple frappant et je ne peux que vous inciter à voter contre la nouvelle loi visant à réduire les prestations de l'assurance chômage, dont les conséquences financières seront bien entendu à supporter par le canton et par toutes les communes concernées.

Revenons quelques instants au projet de loi visant à abaisser les impôts sur le capital des sociétés. Il est intéressant de lire, au chiffre 2.3.5, que la diminution des recettes fiscales pour les communes sera de l'ordre de 4 millions de francs. Ce chiffre ne compte à priori pas la marge d'incertitude que le canton estime à 30%. Le montant à perdre par les communes est donc certainement plus proche des 5 millions que des 4. Questions à la Municipalité:

1. Quelles seront les conséquences financières pour notre Ville, dans le cas hautement probable où la majorité du Grand Conseil vaudois applaudira des deux mains cette modification de loi sur les impôts?

2. Quelle est la marge de manœuvre de notre municipalité, qu'elle soit légale ou médiatique, pour s'opposer à cette coupe sombre dans nos entrées financières? Pour moi, il demeure inadmissible que la majorité bourgeoise du Grand Conseil vaudois puisse à ce point péjorer la situation financière des communes, qu'elles soient à majorité de gauche ou de droite.

En conclusion, je me permets de donner l'urgence de cette thématique. Cet exposé des motifs et projet de loi est prévu comme point 8 de l'ordre du jour du Grand Conseil vaudois, pour sa session du 14 septembre 2010, soit dans 3 jours ouvrables."

**M. Jean-François Clément, Municipal:** "Merci beaucoup pour votre intervention. Comme vous le savez, la municipalité a entrepris d'importantes actions et de nombreux projets pour améliorer les prestations de la Ville de Renens. Notre budget 2011 est difficile à établir. La péréquation, nouvelle « formule », restreint encore le mécanisme de solidarité entre communes riches et communes plus pauvres. La diminution des rentrées fiscales que vous évoquez pourrait aussi pénaliser largement nos revenus. La Municipalité va répondre à ces questions pour le prochain conseil, tout en sachant que nos forces sont concentrées sur l'élaboration du budget 2011."

- Interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz

**M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) :** "La modification de la loi sur l'assurance-chômage aurait des conséquences graves pour de nombreuses catégories de la population, notamment pour les jeunes qui débutent dans la vie active.

Mais il y aurait aussi des effets financiers importants pour notre commune. Après tout, si une personne sans travail doit dégringoler de l'assurance chômage à l'assistance sociale parce qu'on a changé les règles du jeu, non seulement cela diminue son revenu imposable, donc les impôts perçus par Renens, mais en plus cela augmente la facture sociale à la charge des communes.

Je sais que certains des effets de la modification sont difficiles à quantifier. Par exemple comment évaluer le cas du jeune de moins de 30 ans qui, après une formation exigeante et prometteuse se voit obligé de lâcher sa branche pour postuler d'urgence dans une voie de garage, sans quoi il se fait couper les vivres ? Le cas est particulièrement grave dans les branches porteuses d'avenir, qui évoluent à toute vitesse et ne permettent donc plus à ceux qui ont dû abandonner quelque temps de remonter la pente par la suite.

Est-ce que malgré ces cas difficiles à évaluer on arrive quand même à nous donner un ordre de grandeur du coût pour Renens d'un éventuel vote affirmatif ?"

**M. Jean-Pierre Rouyet, Municipal :** M. Leyvraz m'avait transmis la teneur de son interpellation avant ce conseil, de sorte que j'ai préparé une réponse écrite que je vous lis :

Rappelons tout d'abord que les modifications prévues dans la loi sur l'assurance chômage porte sur des diminutions de la durée d'indemnisation, une augmentation dans certains cas du délai d'attente et la suppression du régime particulier pour les régions à fort taux de chômage. Ces modifications vont faire passer de nombreuses personnes du régime de l'assurance chômage au régime de l'aide sociale. Le nombre de personnes concernées est difficile à estimer car il faudrait pouvoir identifier les personnes à l'ORP et estimer combien d'entre elles pourraient trouver un travail, par exemple pour les jeunes, vivre sur le revenu de leurs parents ou sur une petite

fortune. Rappelons qu'une fortune de plus de fr. 4'000.- ne donne déjà plus droit à l'aide sociale.

Le canton a fait des projections qui montrent qu'un montant supplémentaire de 15 à 20 millions de francs est à attendre en cas d'acceptation de la loi. Pour l'ouest lausannois, l'augmentation représenterait entre un million et 1,5 million de francs. Pour la commune de Renens, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RI serait de 30 à 40 personnes sur les 825 dossiers traités actuellement. Cela représentera un montant estimé entre fr. 210'000 et fr. 280'000 supplémentaires à la charge de notre commune par le seul biais de la facture sociale.

Voilà pour les chiffres dans toute leur sécheresse, mais il faut ajouter à cela tous les autres effets et problèmes d'ordre sociaux, qu'introduirait cette nouvelle loi, comme par exemple la demande pour un jeune d'accepter n'importe quel travail, ou encore la survie financière de personnes qui n'auraient plus droit au chômage, sans être au-dessous du minimum vital, et donc qui n'auraient pas droit au RI.

La charge supplémentaire de travail engendrée dans notre CSR serait aussi problématique.

J'espère avoir répondu au mieux à votre interpellation.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** remercie M. Rouyet. Les chiffres approximatifs sont éloquents.

**M. Pascal Waeber** (PLR) : "MM. Leyvraz et Divorner ont parlé de la prochaine votation sur la loi sur l'assurance-chômage. Cette votation a pour but de sauver une assurance sociale; si cette loi est refusée, ce sont tous les salariés qui perdront un peu de leur pouvoir d'achat, par l'augmentation des cotisations. Il faut élever un peu le niveau et ne pas regarder cela simplement du point de vue de Renens. Il y a d'autres enjeux. C'est pour cela qu'on doit accepter cette votation."

**M. Nicolas Freymond** (Fourmi rouge) : "M. Waeber, vous n'êtes pas encore conseiller national! Pour avoir ce débat, il fallait être élu au Conseil national. Ici on ne s'occupe que des affaires rennaises et de l'impact que cette votation aura sur les affaires rennaises."

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) : "Je suis intervenu uniquement sur Renens, car nous sommes au Conseil communal de Renens. Ce n'était pas par une volonté de ne pas élever le débat. Si d'autres parlent de l'aspect général, nous avons aussi le droit d'en parler. Les problèmes qui semblent nécessiter le démantèlement dans l'assurance chômage seraient résolus si on faisait payer à tout le monde le même taux. Par exemple, un PDG, si vous lui donnez 20 millions par an, s'il reçoit seulement 19 millions et quelques, si l'entreprise était astreinte à payer le même taux pour l'assurance chômage que pour un simple pékin, cela serait neutre pour l'entreprise et supportable pour le PDG en question."

- **Dépôt du postulat de Mme Irina Krier** (Les Verts)

**Mme Nathalie Kocher**, dépose ce postulat au nom de Mme Krier, qui s'appelle "Chauffer efficace, pour un diagnostic sur le territoire de Renens à l'aide de la thermographie aérienne". Le but de ce postulat est de demander à la Municipalité d'étudier les possibilités d'effectuer une prise de vues thermographiques aériennes,

comme c'est prévu dans d'autres communes des environs, qui lui permettrait de s'informer objectivement sur les pertes d'énergie des bâtiments de la commune, d'informer la population et de prendre contact avec les propriétaires concernés par une isolation défaillante. Ce postulat sera développé au prochain conseil.

Le président rappelle que le bureau doit recevoir le développement avant le prochain Conseil.

## **17 Propositions individuelles et divers.**

**Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge) lit sa lettre de démission du Conseil :

*Je vous informe par la présente, de ma démission du Conseil Communal, à partir du mois d'octobre 2010.*

*Les raisons de cette démission sont essentiellement professionnelles. Mes activités futures ne me permettront plus de consacrer le temps nécessaire à ma tâche de Conseillère. Je souhaite également réfléchir à mon engagement, à ce que j'ai connu et à la manière dont je souhaite le poursuivre.*

*Je tiens à dire que j'ai eu beaucoup de plaisir et d'intérêt à siéger durant 9 années sur les bancs du Conseil Communal de Renens. Je souhaite évoquer quelques images.*

*Tout d'abord, la poste du village. C'est devant elle, lors d'une manifestation pour sa sauvegarde, que j'ai approché les personnes qui m'ont attirées dans la vie partisane, et l'activité parlementaire. Je n'y connaissais alors pas grand chose, et de fil en aiguille, j'ai pu faire quelques interventions en faveur de la poste du village. Un simple office de poste, c'est un service public, et j'espère que celui-ci survivra encore longtemps.*

*Ensuite, la fontaine du chemin du Carroz. Lors d'une première intervention, j'avais proposé de déplacer cette fontaine centenaire sur la place du village. Dans mon idée, cette fontaine devait profiter à un plus grand nombre de personnes, et son déplacement me semblait une manière à moindre coût, d'aménager la place. Mon intervention m'a valu un courrier d'habitants, qui craignaient de se voir privés d'une fontaine qui leur rappelaient des tas de souvenirs. J'ai appris alors qu'une idée ne fait pas une politique. Les gens, les lieux ont une histoire, et les idées doivent se faire une place dans cette histoire. Je n'ai pas gardé le courrier en question, mais je suis reconnaissante à l'égard de ces habitants, d'avoir pris la peine de m'écrire.*

*Enfin, il y a les enfants et les jeunes. J'ai trouvé un grand intérêt à travailler à des projets les concernant, projets allant de la création de garderies à celle d'un poste de délégué jeunesse. Pour eux comme pour leur entourage, leur famille, leurs amis, leur école et leur quartier. Pour répondre aux besoins des jeunes, il faut pouvoir prendre en compte la complexité de tout cela, et accepter l'idée que les changements sont des processus, que la sécurité est avant tout sociale et que les espaces publics peuvent aussi offrir un cadre pour leur permettre de grandir. Les discussions qui ont abouti à différents projets m'ont toujours semblé aller dans ce sens, et j'espère que cela continuera, en dépit d'une image parfois déplaisante que nous renvoie parfois la place publique. C'est peut-être en acceptant que cette image soit un peu notre reflet, qu'on trouvera les réponses adéquates.*

*J'ai trouvé un très grand intérêt, lors de mon engagement à Renens, dans les nombreux projets visant à favoriser le vivre ensemble : démarches participatives, fêtes, soutien de mobilisations, soutiens à la jeunesse, création d'espaces collectifs pour le besoin des familles. J'espère de tout cœur que les choses continueront d'aller dans ce sens car il encourage la solidarité, et je pense que la solidarité est l'une des seules choses qui rendent heureux.*

*Je profite encore de m'excuser pour toutes les fois où je suis arrivée en retard, et de remercier les membres du Conseil et de la Municipalité pour leur travail, leurs interventions et leur engagement. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à différentes commissions, à entendre différents points de vue, à faire évoluer le mien et à voir évoluer celui des autres. Ces échanges resteront dans ma mémoire, et continueront de donner du relief à mes idées.*

**Le Président** tient à remercier Mme Clerc Ulloa pour son engagement tout au long de ces nombreuses années. Son remplacement se fera dès le prochain bureau.

**M. Didier Divor**ne (Fourmi rouge): "Lors du rapport de la commission chargée d'étudier le postulat Aeschlimann, on s'est contenté de lire une très courte conclusion. S'il est bien exact que chaque conseiller avait reçu le rapport, il faut tenir compte du public et des personnes qui suivent nos débats en différé. Je souhaiterais qu'on puisse lire les rapports dans l'intégralité lorsqu'ils sont courts, et quand ils sont longs qu'on ait un résumé, de façon à ce que tant le public que les téléspectateurs puissent saisir tout ce qui s'est passé. "

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22 heures, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 14 octobre à 20 h 15.**

Le Président

La Secrétaire

Daniel Rohrbach

Suzanne Sisto-Zoller

#### Modification à la liste des conseillers communaux

**M. Alain Amann**, corriger le n° portable: 076 320 42 28 et l'adresse électronique [alain.s.amann@gmail.com](mailto:alain.s.amann@gmail.com).

**Mme Bovey Diagne**, ajouter le n° tél. prof.: 021 316 74 38, fax prof.; 021 316 74 48 et l'adresse électronique [m.diagne@bluewin.ch](mailto:m.diagne@bluewin.ch).

**M. Cédric Depoisier**, corriger l'adresse électronique [cedric.depoisier@tvtmail.ch](mailto:cedric.depoisier@tvtmail.ch).

**M. Nicolas Freymond**, supprimer le n° de téléphone professionnel.

**Mme Gisèle Martin**, ajouter l'adresse électronique [gisele-martin@bluewin.ch](mailto:gisele-martin@bluewin.ch)

**M. Paul Mettraux**, corriger l'adresse électronique [paul.mettraux@tvtmail.ch](mailto:paul.mettraux@tvtmail.ch)

**Mme Rodriguez Lorenzo Maria**, ajouter le n° portable: 076 327 10 52 et l'adresse électronique [mariadelmar.r@hotmail.com](mailto:mariadelmar.r@hotmail.com).

**Mme Sylvia Sandoz**, rajouter le n° portable: 079 371 81 02 et l'adresse électronique: [ssandoz@sunrise.ch](mailto:ssandoz@sunrise.ch).